

BURKINAFASO

MINISTRE DE LA SANTE

CABINET

762
DECISION N°2018-762/MS/CAB
autorisant le virement de la somme de 1 865 160 000 Francs
CFA au profit du Compte Trésor N° 44332000007
intitulé «**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
YALGADO OUEDRAOGO DE OUAGADOUGOU
(CHUYO-OUAGA)**».

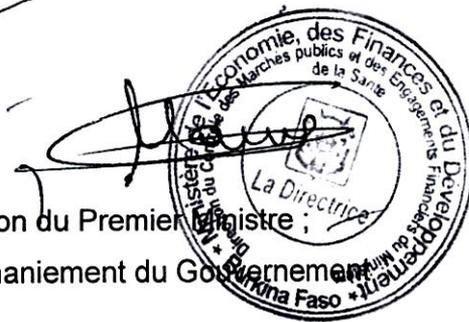
Le Ministre de la Santé

- VU la Constitution ; ✓ *VISA CF N° 355 BE*
- VU le Décret N° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016, portant nomination du Premier Ministre ; ✓
- VU le Décret N° 2018-0035/PRES/PM du 31 janvier 2018, portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ; ✓
- VU la Loi organique N° 073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux Lois de Finances ; ✓
- VU le Décret N° 2016-245/PRES du 21 avril 2016 promulguant la Loi organique N° 073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux Lois de Finances ; ✓
- VU le Décret N° 2016-598/ PRES/PM /MINEFID du 08 juillet 2016 portant règlement général sur la comptabilité publique ; ✓
- VU le Décret N° 2016-599/ PRES/PM /MINEFID du 08 juillet 2016 portant régime juridique applicable aux comptables publics ; ✓
- VU le Décret N° 2016-600/ PRES/PM /MINEFID du 08 juillet 2016 portant nomenclature budgétaire de l'Etat ; ✓
- VU le Décret N° 2017-0106/ PRES/PM /MINEFID du 13 mars 2017 portant régime juridique des ordonnateurs de l'Etat et des autres organismes publics ; ✓
- VU le Décret N° 2017-0182/ PRES/PM /MINEFID du 10 avril 2017 portant modalités de contrôle des opérations financières de l'Etat et des autres organismes publics ; ✓
- VU le Décret N° 2016-603/ PRES/PM /MINEFID du 08 juillet 2016, portant comptabilité des matières de l'Etat et des autres organismes publics ; ✓
- VU la Loi N°052-201/AN du 27 novembre 2017 portant loi de finances pour l'exécution du Budget de l'Etat-Exercice 2018 ; ✓
- VU le Décret N°2017-1258/PRES du 29 décembre 2017, promulguant la loi n°052-201/AN du 27 novembre 2017 portant loi de finances pour l'exécution du Budget de l'Etat-Exercice 2018 ; ✓
- VU La fiche synthétique N°2018-2028/MS/SG/DAF du 12 juillet 2018 ✓

DECIDE

Article 1^{er} : Il est autorisé le virement de la somme de **un milliard huit cent soixante-cinq millions cent soixante mille (1 865 160 000) F CFA** au Compte Trésor N°44332000007 intitulé «**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE YALGADO OUEDRAOGO (CHUYO-OUAGA)**».

Cette somme représente la deuxième tranche de la subvention de l'Etat accordée au centre Hospitalier Universitaire Yalgado Ouédraogo (CHUYO) de Ouagadougou pour la prise en charge des salaires, du matériel, des soins médicaux et des investissements, au titre de l'exercice 2018.



Article 2 La dépense est imputable sur le Budget de l'Etat - Exercice 2018- Section 21- Programme 056

Action	Chapitre	Activité	Article	Paragraphe	Libellé	Montant
05602	4001000311	0560217	64	641	Transferts aux établissements publics nationaux	1 865 160 000
TOTAL GENERAL						1 865 160 000

Article 3 Le Gestionnaire du compte justifiera à l'Ordonnateur Principal du budget et des Comptes Spéciaux du Trésor relevant du Département, dans les formes réglementaires, les paiements effectués **jusqu'au 31 décembre 2018** pour compter de la date d'émission du titre de règlement.

Article 4 : L'Ordonnateur délégué du budget du département, le Payeur Général et le Directeur de l'Administration et des Finances du Ministère de la Santé, Gestionnaire de crédits 2101, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

ORIGINAL	1	DC-MEF	1
PRES/FASO	1	GEST CREDIT	1
SGG-CM/JO	2	CELLULE ORD	3
I.G.F	1	CELLULE PAIRIE	3
D.G.B	1	SG/MINISTERE	2
DGTC	3	ARCHIVES	1

OUAGADOUGOU, le 17 JUL 2018

Professeur Nicolas MEDA/
Officier de l'Ordre National